

## **Soutien aux initiatives en sécurité alimentaire (SISA) 2025-2029**

**Cadre de référence pour l'appel de projets lié à la mesure du  
Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté  
et l'exclusion sociale pour la région de Montréal**

*Soutien aux initiatives en sécurité alimentaire (SISA) 2025-2029 – Cadre de référence pour l'appel de projets lié à la mesure du Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Montréal* est une production de la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

1560, rue Sherbrooke Est  
Pavillon J.-A.-DeSève  
Montréal (Québec) H2L 4M1  
Téléphone : 514 528-2400  
ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca  
<https://ccsmtlpro.ca>

### **Rédaction**

Danie Royer, agente de planification, de programmation et de recherche (APPR)  
Karine Forgues, APPR

### **Collaboration**

Chloé Geoffroy, APPR  
Ève-Marie Richard, Dt. P., APPR  
Sofia Scuralli, Dt. P., APPR

### **Sous la direction de :**

Caroline St-Louis, coordonnatrice régionale, secteur Environnements urbains et santé des populations (EUSP)  
Catherine Robichaud, cheffe de service, Réduction des inégalités sociales de santé et développement des communautés, EUSP  
Catherine Verreault, cheffe médicale par intérim, EUSP

### **Révision linguistique et mise en page**

Luigia Ferrazza, agente administrative

Ce document est disponible en ligne :

<https://ccsmtlpro.ca/drsp/drsp-qui-sommes-nous/drsp-appels-de-projet>

© Gouvernement du Québec, 2024

ISBN : 978-2-550-98708-6 (En ligne)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

Bibliothèque et Archives Canada, 2024

# TABLE DES MATIÈRES

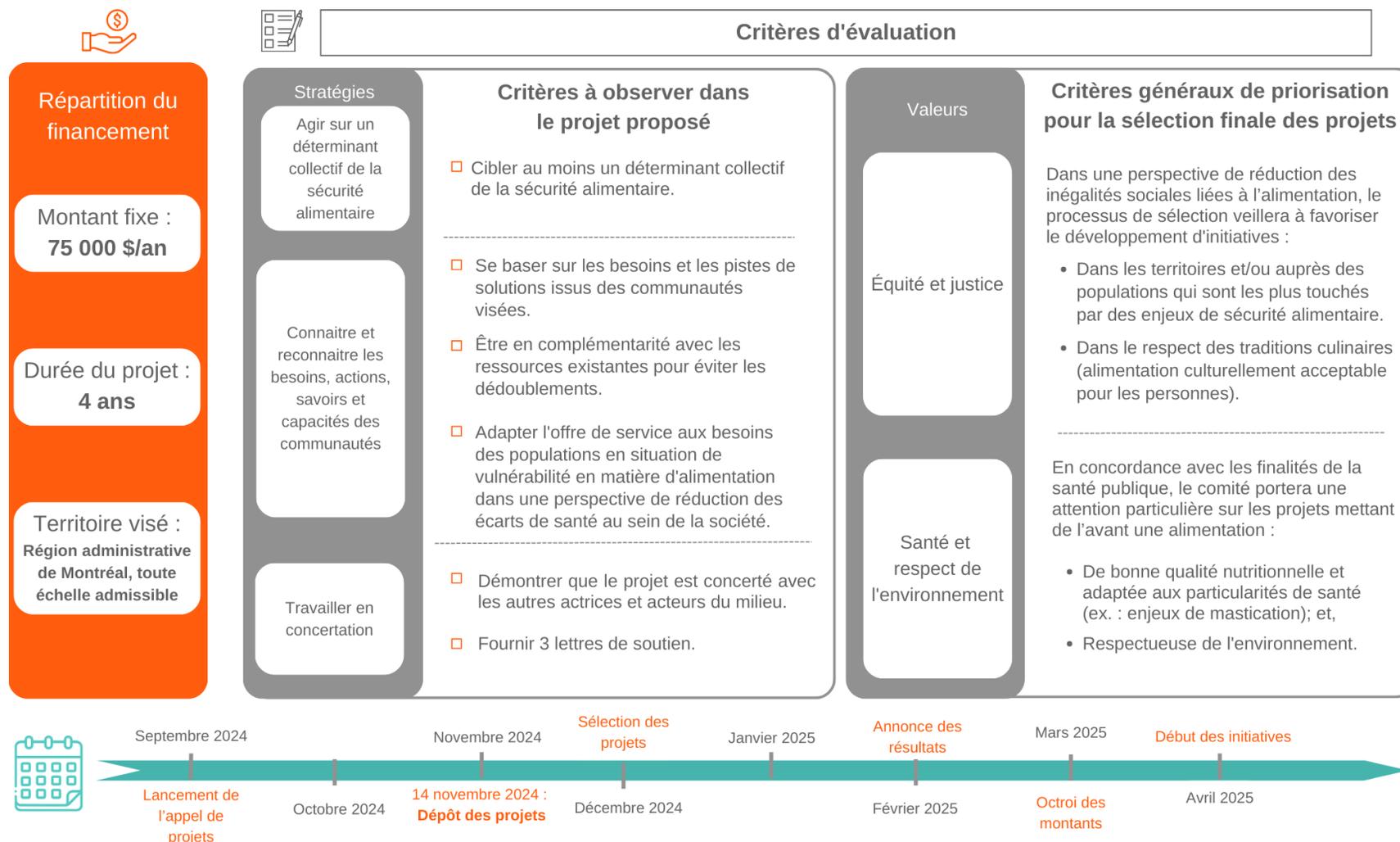
1. Synthèse de l'appel de projets .....	1
2. Contexte .....	2
2.1. Provenance du financement .....	2
2.2. Contexte dans lequel s'inscrit cet appel de projets .....	2
3. Description de l'appel de projets .....	5
3.1. Objectifs.....	5
3.2. Stratégies.....	7
4. Modalités de soutien.....	8
4.1. Soutien financier .....	8
4.2. Critères d'admissibilité .....	8
5. Sélection des projets et déroulement .....	11
5.1. Processus de soumission de projet .....	11
5.2. Processus de sélection.....	12
6. Rôles et responsabilités des parties prenantes.....	14
6.1. DRSP de Montréal .....	14
6.2. Organisme responsable de l'initiative .....	14
7. Pour plus d'information .....	15
7.1. Séance d'information virtuelle .....	15
7.2. Communications.....	15
Bibliographie .....	17
Annexe 1 – Catégorisation et exemples d'initiatives .....	19
Annexe 2 – Bonification des projets du PASTA.....	21
Annexe 3 – Modèle de lettre de soutien .....	22
Annexe 4 – Grille d'analyse des projets.....	23

## Liste des figures

Figure 1 – Synthèse de l’appel de projets .....	1
Figure 2 – Les principes d'une alimentation durable tirés de <i>L'alimentation durable à Montréal : Vision intégrée de santé publique</i> (DRSP 2024) .....	3
Figure 3 – Modèle logique du SISA 2025-2029 .....	5
Figure 4 – Déterminants de la sécurité alimentaire.....	6
Figure 5 – Les 4 composantes du pouvoir d’agir des communautés .....	7
Figure 6 – Années de déroulement de l'initiative .....	11
Figure 7 – Calendrier du processus de sélection.....	11

# 1. Synthèse de l'appel de projets

Figure 1– Synthèse de l'appel de projets



Lien vers le formulaire de soumission : <https://ccsmtlpro.ca/drsp/drsp-qui-sommes-nous/drsp-appels-de-projet>

## 2. Contexte

### 2.1. Provenance du financement

Dans les dernières années, la hausse du coût de la vie est une préoccupation importante pour les ménages montréalais. Pour plusieurs d'entre eux, combler les besoins de base, comme se nourrir ou se loger, est un défi de tous les jours. À Montréal, les dernières données statistiques démontrent que près de 15 % des ménages vivent de l'insécurité alimentaire<sup>(1)</sup>.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît également cet enjeu. En effet, la mesure 13.1 du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023*, visant à « Augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu », a permis de soutenir depuis plus de cinq ans de nombreuses initiatives en sécurité alimentaire<sup>(2)</sup>. Dans le nouveau *Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029*, l'action 2.1.3.4 s'inscrit dans cette continuité et vise à « Appuyer des projets visant à améliorer l'accès économique aux aliments nutritifs pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale »<sup>(3)</sup>. Dans le cadre de cette action, la DRSP du CCSMTL reçoit 1 755 200 \$ par année, afin d'appuyer des initiatives dans la région de Montréal.

### 2.2. Contexte dans lequel s'inscrit cet appel de projets

#### *L'insécurité alimentaire touche près de 300 000 personnes à Montréal*

Le portrait de l'insécurité alimentaire à Montréal en 2020 estime la proportion des ménages montréalais en situation d'insécurité alimentaire à près de 15 %, ce qui représente près de 300 000 personnes<sup>(4)</sup>. La région de Montréal est d'ailleurs plus marquée par l'insécurité alimentaire en comparaison au reste du Québec où un peu plus de 11 % de la population connaît une situation d'insécurité alimentaire. Statistiquement, les personnes vivant avec un faible revenu, les personnes dont le revenu provient de l'assistance sociale, l'aide à l'emploi ou la CNEST, les personnes seules, les familles monoparentales, les ménages avec plus de 5 personnes, les ménages locataires et les personnes issues de l'immigration, sont proportionnellement plus à risque de vivre de l'insécurité alimentaire<sup>1</sup>. L'insécurité alimentaire est un symptôme clair de la pauvreté et des inégalités sociales de santé. Devant ces inégalités, la DRSP de Montréal porte une attention particulière aux populations en situation de vulnérabilité en ce qui a trait à l'alimentation. L'amélioration de l'accès à une alimentation saine et durable, et la réduction des inégalités sociales de santé s'inscrivent

« Les **inégalités sociales de santé** se définissent comme des écarts entre les hommes et les femmes, des groupes socioéconomiques ou des territoires, en regard de nombreux aspects de la santé des populations. Elles sont pour la plupart évitables et injustes. Elles sont évitables, car elles résultent de processus sociaux sur lesquels il est possible d'agir en réduisant les écarts dans l'exposition ou la distribution de certains déterminants de la santé. Elles sont injustes, car dans notre société, tous devraient avoir une chance égale de bonne santé ou de survie, quel que soit son statut social. »

– Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)<sup>(4)</sup>

<sup>1</sup> Nous sommes conscients que de nommer les types de populations en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation peut contribuer à la stigmatisation de celles-ci. La vulnérabilité est comprise ici comme étant une conséquence de facteurs et de choix sociétaux liés aux environnements physique, social, politique et économique dans lesquels nous évoluons. La vulnérabilité n'est pas une condition intrinsèque des personnes et des populations<sup>(19)</sup>. L'objectif est de nommer certains types de populations plus susceptibles d'être en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation afin de mettre en lumière les inégalités vécues par celles-ci, attribuables aux facteurs et aux choix sociétaux sur lesquels nous devons travailler.

dans le Plan d'action régional intégré de santé publique de Montréal 2023-2025<sup>(5)</sup> et dans le Programme national de santé publique 2015-2025<sup>(6)</sup>.

### Le système alimentaire montréalais

Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liées à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que des effets de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental<sup>(7)</sup>. Un schéma du système alimentaire est disponible à l'annexe 1.

De nombreuses actions visant à améliorer l'alimentation des groupes en situation de vulnérabilité en ce qui a trait à l'alimentation sont en cours à Montréal. Ces dernières participent à ce système alimentaire, notamment l'aide alimentaire, les repas communautaires, les cuisines collectives, les groupes d'achats, les popotes roulantes, les ateliers d'éducation et les jardins collectifs.

La DRSP de Montréal a présenté en 2024 *L'alimentation durable à Montréal : Vision intégrée de santé publique*<sup>(8)</sup> (figure 2). Ce document fait le point sur l'évolution des connaissances en alimentation, et vise à promouvoir l'alimentation saine et durable, en cohérence avec les orientations du *Plan d'action régional intégré de santé publique de Montréal 2023-2025* qui met la résilience aux changements climatiques à l'avant-plan.

Figure 2– Les principes d'une alimentation durable tirés de *L'alimentation durable à Montréal : Vision intégrée de santé publique* (DRSP 2024)



La **justice alimentaire** réfère à la répartition équitable des risques et bénéfices qui découlent de toutes les activités du système alimentaire<sup>(9)</sup>. Ici, un **système alimentaire juste** est compris comme un système pouvant contribuer à la justice alimentaire et visant la réduction des inégalités sociales de santé.

« La **sécurité alimentaire** est assurée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »

– Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)<sup>(10)</sup>

Un système alimentaire juste implique donc une **alimentation saine, durable et équitable**, soit une alimentation qui :

- contribue à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes;
- est culturellement acceptable;
- est économiquement accessible et équitable;
- est nutritionnellement sûre et de qualité;
- permet d’optimiser les ressources naturelles et humaines<sup>(11)</sup>.

Concrètement, les mesures de financement en santé publique en sécurité alimentaire, incluant cet appel de projets, s’inscrivent dans cette stratégie visant la création d’un système alimentaire juste. Le *Soutien aux initiatives en sécurité alimentaire (SISA)* se veut une continuité des objectifs du *Programme de financement pour l’amélioration des systèmes territoriaux en alimentation (PASTA)*<sup>(12)</sup> en contribuant de façon complémentaire aux initiatives déjà en place et en s’étendant à différentes **échelles**, autant locales que régionales, en réponse aux besoins des populations.

## Qu’est-ce que le PASTA?

Le Programme de financement pour l’amélioration des systèmes territoriaux en alimentation (PASTA) 2023-2027<sup>(12)</sup> est la dernière version d’une mesure de santé publique constituée des crédits régionaux visant à soutenir les activités favorisant la sécurité alimentaire. La mise à jour du cadre de référence de cette mesure de financement a fait l’objet de consultations étendues des partenaires institutionnels et communautaires de la région de Montréal, et reflète les besoins du milieu tout en respectant le cadre donné par les orientations ministérielles. L’appel de projets du SISA s’inspire largement du PASTA, et reprend textuellement certains passages jugés adéquats et conformes aux orientations souhaitées pour cette mesure de financement. Toutefois, plusieurs changements ont été apportés aux balises du financement et le document ci-contre représente un cadre de référence distinctif pour cet appel de projets. Pour plus d’informations sur le PASTA, référez-vous au cadre de référence :

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4645466>.

## 3. Description de l'appel de projets

### 3.1. Objectifs

#### Cible

Le Soutien aux initiatives en sécurité alimentaire (SISA) vise globalement à contribuer au développement d'un système alimentaire montréalais juste<sup>2</sup>.

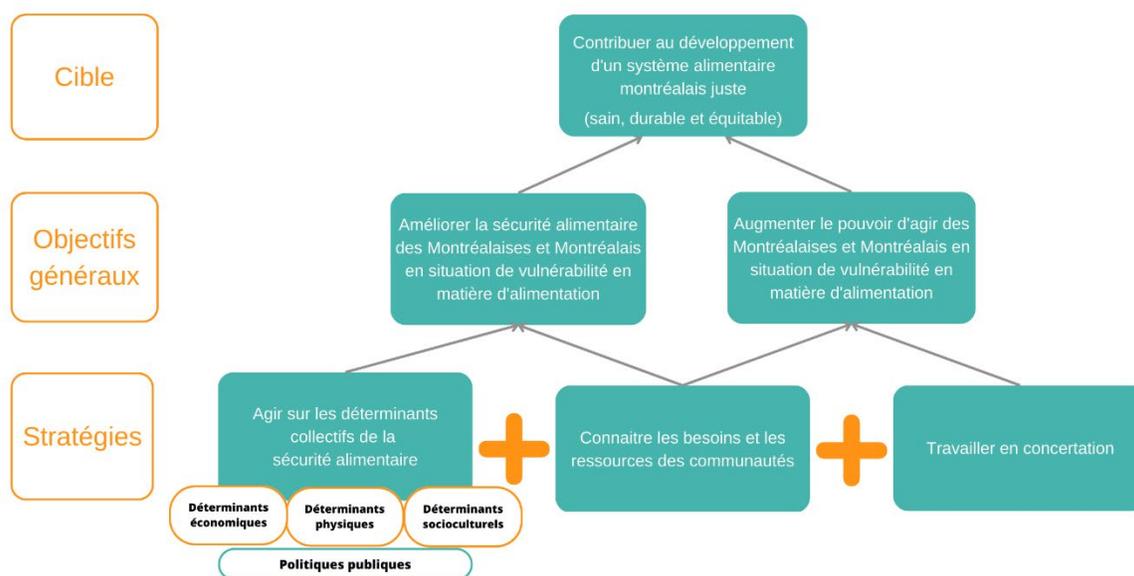
#### Objectifs généraux

Deux objectifs contribueront à l'atteinte de la cible. Il s'agit :

- 1) d'améliorer la **sécurité alimentaire des Montréalaises et Montréalais** en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation;
- 2) d'augmenter le **pouvoir d'agir des Montréalaises et Montréalais** en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation.

Ces objectifs sont illustrés dans le modèle logique ci-contre.

Figure 3– Modèle logique du SISA 2025-2029



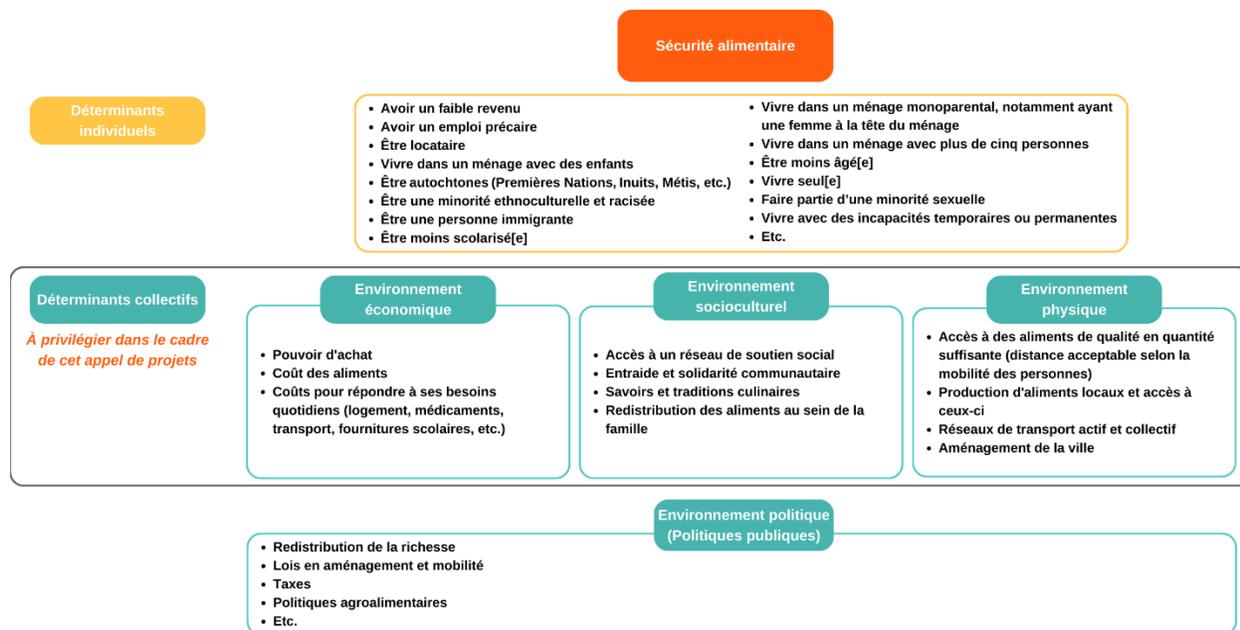
#### Améliorer la sécurité alimentaire des Montréalaises et Montréalais en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation

Un système alimentaire juste implique également la sécurité alimentaire. Les déterminants de la sécurité alimentaire sont individuels et collectifs. Le schéma ci-dessous, inspiré des travaux de la Direction de santé publique de la Montérégie, illustre ces déterminants<sup>(13)</sup>. En santé publique, les interventions structurantes

<sup>2</sup> La cible, les objectifs et les stratégies de l'appel de projets du SISA 2025-2029 sont identiques à ceux du PASTA 2023-2027.

sur les déterminants de la santé, c'est-à-dire celles qui modifient les environnements qui influencent les comportements sont à privilégier, tout en tenant compte des inégalités sociales de santé<sup>(1)</sup>. Ainsi, dans le cadre du SISA, les actions sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire (les environnements économique, socioculturel, physique) sont privilégiées.

Figure 4– Déterminants de la sécurité alimentaire



Dans le cadre de ce financement, un plafond de 20 % des fonds peut être utilisé pour financer des actions d'aide alimentaire. Le dépannage, ou l'aide alimentaire, est défini comme un soutien alimentaire temporaire pour répondre aux besoins immédiats des personnes. « Les activités qui y sont rattachées comprennent notamment le don d'aliments en provenance de banques alimentaires, de comptoirs alimentaires et de soupes populaires. Bien que ce type de soutien revête souvent un caractère urgent, il offre tout de même une occasion de joindre des personnes isolées, de les accompagner vers une plus grande autonomie, et il peut favoriser leur intégration sociale. Le dépannage alimentaire n'assure pas la sécurité alimentaire certes, mais il soulage la faim et répond à un besoin immédiat de nourriture »<sup>(14)</sup>. Autrement dit, 75 % de l'enveloppe octroyé doit être mobilisé pour favoriser l'autonomie alimentaire en ciblant un ou plusieurs déterminants collectifs de la sécurité alimentaire.

### Augmenter le pouvoir d'agir des Montréalaises et Montréalais en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation

Le pouvoir d'agir concerne la répartition du pouvoir dans la société. **Le pouvoir d'agir des communautés** réfère à la capacité d'agir des communautés et aux processus menant à cette capacité de décider, de choisir et d'agir de façon éclairée dans l'optique d'améliorer leurs conditions de vie. Le concept de communauté réfère quant à lui à un système social structuré de personnes vivant à l'intérieur d'un espace géographique précis ou ayant des intérêts communs<sup>(15)</sup>. Les 4 composantes du pouvoir d'agir des communautés se trouvent à la figure 5.

Figure 5– Les 4 composantes du pouvoir d’agir des communautés



Le renforcement du pouvoir d’agir des communautés est l’un des principes directeurs du *Programme national de santé publique 2015-2025*<sup>(6)</sup>. Il génère des actions et des projets collectifs permettant d’intervenir en amont sur des déterminants sociaux de la santé ayant des impacts sur la santé et sur les inégalités sociales de santé.

## 3.2. Stratégies

### *Agir sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire*

Le projet doit avoir un impact sur au moins un déterminant collectif de la sécurité alimentaire (figure 4).

### *Connaître les besoins et les ressources des communautés*

La **prise en compte des besoins, des actions, des savoirs et des capacités des communautés** est nécessaire pour bien cibler le type de projet et la population à qui il bénéficiera. Il s’agit de démontrer la connaissance des populations ciblées et du milieu.

### *Travailler en concertation*

Afin de contribuer à l’augmentation du pouvoir d’agir des communautés, il importe de **travailler en concertation avec les actrices et les acteurs du territoire**. La concertation permet d’unir les forces pour avoir un impact significatif sur le développement d’un système alimentaire juste.

## 4. Modalités de soutien

### 4.1. Soutien financier

Un montant fixe de 75 000 \$/année, le même montant chaque année, sera accordé par projet pendant une période de 4 ans (sous réserve de l'approbation des bilans annuels).

L'enveloppe totale disponible pour cet appel de projets est de 1 755 200 \$ par année.

### 4.2. Critères d'admissibilité

#### Organismes admissibles

Les instances suivantes sont admissibles :

- **Instances de concertation (table de quartier ou tables sectorielles en sécurité alimentaire)** : selon la volonté de chaque communauté locale, une instance de concertation peut gérer l'enveloppe globale pour un plan d'action ou désigner un organisme fiduciaire à cet effet.
- **Organismes communautaires** : L'organisme communautaire admissible doit se conformer aux articles 334 et suivants de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS) qui définit ce qu'elle entend par organisme communautaire<sup>3</sup>. De plus, l'organisme doit répondre aux critères d'admissibilité issus du Cadre de référence sur le partenariat Agence/CSSS/organismes communautaires (2015)<sup>4</sup>.

#### Sont exclus :

- Les établissements publics ou d'enseignement (CIUSSS, écoles, universités, etc.).
- Les organismes actuellement financés par PASTA. Pour une demande de bonification de leur projet, ces organismes sont invités à consulter l'annexe 2 à la p. 21.

#### Initiatives admissibles

Une demande de soutien pour une initiative doit :

- **s'inscrire en complémentarité** avec les services et les actions du milieu dans lequel elle s'implante;

#### Précisions

- Un organisme ne peut soumettre plus d'un projet par appel de projets.
- Un organisme peut soumettre un projet développé et assuré par le travail conjoint de plus d'un organisme, mais un seul d'entre eux sera porteur et sera l'interlocuteur immédiat avec la DRSP. Le financement maximal pouvant être accordé pour le projet demeure le même.

<sup>3</sup> Selon la LSSS, l'organisme doit :

- être administré par un conseil d'administration composé majoritairement d'utilisateurs de services de l'organisme ou de membres de la communauté qu'il dessert;
- avoir des activités reliées au domaine de la santé et des services sociaux;
- être constitué en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives.

<sup>4</sup> Les critères d'admissibilité sont les suivants :

- fonctionner démocratiquement et favoriser l'implication des utilisateurs;
- s'être doté de règlements généraux dûment approuvés en assemblée générale et révisés au besoin;
- détenir son siège social sur l'île de Montréal, œuvrer depuis au moins un an dans la région et desservir une majorité de la population de l'île de Montréal.

- **présenter un dossier de soumission de projet** complet (section 5.1);
- **démontrer sa conformité avec les orientations de l'appel de projets** tant sur le plan des objectifs, des stratégies et des valeurs privilégiées; **répondre aux différents critères établis** pour l'évaluation de sa pertinence (section 5.2);
- se situer dans la **région administrative de Montréal, toutes échelles confondues**.

### Activités non admissibles

- Les activités qui n'ont **pas d'impact sur au moins un déterminant collectif** de la sécurité alimentaire (figure 4). Exception à cette règle, **l'aide alimentaire peut être financée à hauteur de 20 % du financement** alloué par projet, conformément aux seuils suggérés (section 3.1).
- Les activités qui ne sont **pas directement en lien avec l'initiative proposée**.

#### Précisions

- L'échelle territoriale ne constitue pas un critère d'admissibilité. Toutefois, l'échelle territoriale dans laquelle se déroulent les activités de l'initiative doit être clairement identifiée, qu'elle soit à l'échelle d'un quartier (locale) ou à l'échelle régionale.
- Une initiative qui prévoit la continuité d'un projet implanté précédemment est également admise.

### Activités de production (agriculture urbaine)

Pour les activités de production, il est nécessaire de s'assurer, avant d'implanter un nouveau site d'agriculture urbaine, que cette activité se fera dans des sols les moins contaminés possibles afin d'assurer la santé et la sécurité des usagers. La DRSP de Montréal a publié récemment le document *L'agriculture urbaine à Montréal : vision intégrée de santé publique* qui présente les diverses composantes à prendre en compte dans les projets d'agriculture urbaine à Montréal ainsi que les recommandations pour pallier les potentielles menaces à la santé liées aux sols contaminés <sup>(16)</sup> <sup>5</sup>.

Les porteurs de projets doivent s'assurer que le projet est conforme aux différentes réglementations applicables [ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), municipalité]. **Un projet non conforme aux réglementations applicables ne sera pas admissible au soutien. Au besoin, la DRSP de Montréal peut accompagner les porteurs de projets dans l'identification des mesures d'atténuation à mettre en place.**

<sup>5</sup> Un résumé de la démarche pour l'aménagement d'un nouveau jardin se trouve à la figure 3 de *L'agriculture urbaine à Montréal : vision intégrée de santé publique*.

## Dépenses admissibles

En conformité avec le *Cadre de gestion des mesures de santé publique*, les dépenses suivantes sont admissibles les **frais liés aux activités** prévues dans le cadre de l'initiative<sup>(17)</sup> :

- 1) Salaires et honoraires professionnels;
- 2) Équipements;
- 3) Matériaux;
- 4) Déplacements;
- 5) Aliments et denrées;
- 6) Dépenses liées à la participation citoyenne (ex. : gardiennage, transport, nourriture).

### Précisions

- Les **frais administratifs** (dépenses reliées aux infrastructures comme le loyer, le téléphone, les assurances, les photocopies, la comptabilité, le secrétariat, l'achat de mobilier, l'ordinateur, etc.), lorsque requis, sont admissibles **jusqu'à concurrence de 10 % de la subvention** pour les organismes communautaires et les instances de concertation qui réalisent un projet.
- Les **frais de gestion jusqu'à concurrence de 5 % de la subvention**. Ces frais visent à soutenir la réalisation des tâches administratives et comptables, et à couvrir les frais bancaires et de vérification relatifs à la gestion de l'enveloppe budgétaire.
- Il est à noter que la même somme sera octroyée chaque année et que la planification des postes budgétaires peut différer d'une année à l'autre (ex. : investissements en équipement plus importants la première année, les dépenses en ressources humaines plus importantes les années suivantes, etc.)
- Les sommes non dépensées peuvent être reportées à l'année suivante, mais à la fin du financement, en mars 2029, l'ensemble des sommes doivent avoir été dépensées.

## 5. Sélection des projets et déroulement

### 5.1. Processus de soumission de projet

Les organismes qui souhaitent soumettre une demande de soutien doivent remplir et transmettre le formulaire de soumission à cet effet. Celui-ci est disponible en document connexe à l'adresse suivante : <https://ccsmtlpro.ca/drsp/drsp-qui-sommes-nous/drsp-appels-de-projet>.

Celui-ci constitue le plan d'action sur quatre ans de l'initiative 2025-2029 accompagné des prévisions budgétaires pour chacune des années. Les années financières du déroulement de l'initiative se trouvent à la figure 6.

Le dossier de soumission de projet doit être remis avant le **14 novembre 2024 à midi** à l'adresse : [appeldeprojets.drsp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:appeldeprojets.drsp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).

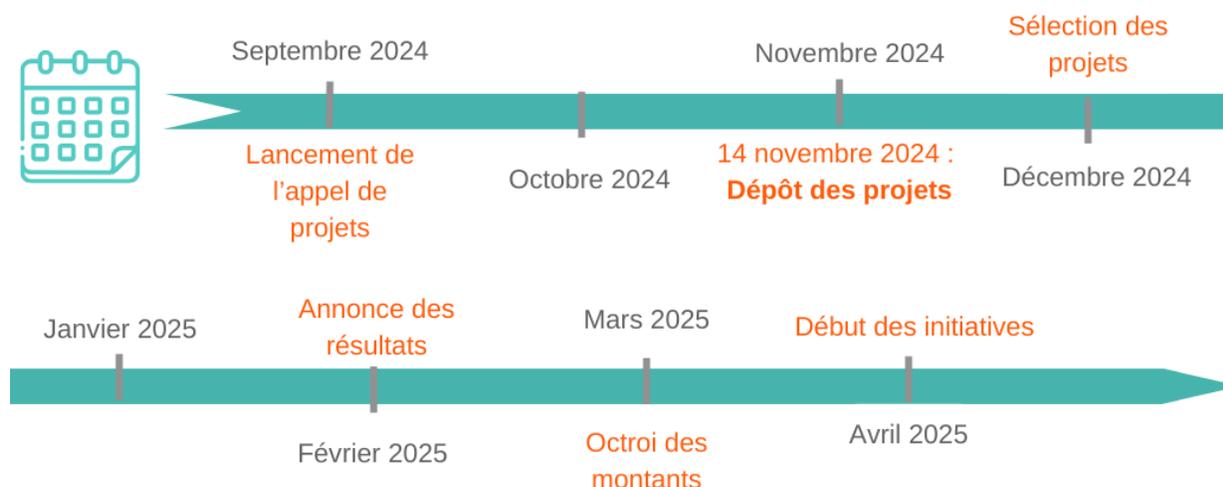
En plus du formulaire dûment rempli, trois lettres de soutien doivent accompagner le dépôt d'un projet afin de démontrer l'appui de partenaires en soutien à l'initiative proposée dans le territoire ou auprès d'une population ciblée.

Un modèle de lettre de soutien est disponible à l'annexe 3.

Figure 6 – Années de déroulement de l'initiative



Figure 7 – Calendrier du processus de sélection



## 5.2. Processus de sélection

### Évaluation de la recevabilité

Dans un premier temps, la DRSP du CCSMTL procédera à la recevabilité des projets selon les critères suivants.

Critères à observer dans le projet proposé
<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Être porté par un <b>organisme admissible</b> (section 4.2)</li><li><input type="checkbox"/> Se situer dans la région administrative de <b>Montréal</b> (section 4.2)</li><li><input type="checkbox"/> <b>Démontrer sa conformité avec les orientations de l'appel de projets</b> tant sur le plan des objectifs, des stratégies et des valeurs privilégiées (section 3) en présentant un <b>dossier de soumission de projet</b> complet (section 5.1)<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Cibler au moins un déterminant collectif de la sécurité alimentaire (figure 4)</li><li><input type="checkbox"/> Mettre en œuvre les pistes de solutions issues des populations visées en prenant compte des besoins et des ressources des communautés (section 3.2)</li><li><input type="checkbox"/> Adapter l'offre de service aux besoins des populations en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation (section 3.2)</li></ul></li><li><input type="checkbox"/> Fournir <b>3 lettres de soutien</b> afin de démontrer qu'il s'inscrit en complémentarité et de façon concertée avec les services et les actions du milieu dans lequel il s'implante (section 3.2)</li></ul>

### Analyse des projets

Dans un deuxième temps, le comité d'analyse évaluera la gouvernance, la pertinence, la qualité et les retombées potentielles des projets selon la **grille d'analyse** disponible à l'annexe 4.

### Priorisation et choix finaux

Dans un troisième temps, les projets ayant reçu les meilleures évaluations par le comité d'analyse seront mis en comparaison afin de prioriser les plus pertinents en termes de santé publique et en regard des objectifs du présent appel de projets. L'évaluation de la pertinence et la priorisation des projets tiendront compte des données probantes disponibles à ce jour afin de qualifier les besoins des populations selon le territoire<sup>6</sup>. Des indicateurs constituant les déterminants des inégalités sociales en alimentation tels que l'indice de défavorisation, le pourcentage de faible revenu et la cartographie de l'environnement alimentaire seront potentiellement pris en compte dans l'exercice pour la sélection finale<sup>7</sup>. De plus, une attention particulière sera portée à la répartition géographique des projets, de sorte à soutenir différents territoires dans la région administrative de Montréal. Concrètement, il n'est pas souhaité de soutenir plus de deux projets pour un même territoire. Enfin, dans l'idée de soutenir des initiatives complémentaires, la

<sup>6</sup> Un fascicule sur l'équité en alimentation a été publié en 2023 par le MSSS présentant les principaux facteurs qui influencent l'alimentation des groupes de la population qui sont susceptibles de vivre des épisodes d'insécurité alimentaire<sup>(20)</sup>. Plusieurs travaux sont en cours entre le MSSS, l'INSPQ et les directions régionales de santé publique afin d'intégrer des principes de réductions des inégalités sociales en alimentation dans les interventions en sécurité alimentaire.

<sup>7</sup> Ces données sont disponibles publiquement, notamment via l'Infocentre de santé publique, le Géoportail de santé publique du Québec, Santéscope et le Portail de l'indice de prix à la consommation. Pour plus d'informations, se référer au site de l'INSPQ<sup>(21)</sup>.

sélection finale des projets pourrait tenir compte de la diversité des moyens et des populations cibles des projets.

En concordance avec l'objectif général qui est de favoriser le développement d'un système alimentaire juste, les valeurs de santé publique suivantes<sup>(18)</sup> orienteront les choix des initiatives financées :

- Santé
- Équité
- Respect de l'environnement

Il est à noter que nous reconnaissons qu'il existe des besoins liés à la sécurité alimentaire sur l'ensemble du territoire. Ainsi, aucun secteur n'est exclu d'emblée.

Valeurs et principes	Critères généraux de priorisation par le comité d'analyse
Équité et justice	<p>Dans une perspective de réduction des inégalités sociales liées à l'alimentation, le processus de sélection veillera à favoriser le développement d'initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les territoires et/ou auprès des populations qui sont les plus touchés par des enjeux de sécurité alimentaire.</li> <li>• Dans le respect des traditions culinaires (alimentation culturellement acceptable pour les personnes).</li> </ul>
Santé et respect de l'environnement	<p>En concordance avec les finalités de la santé publique, le comité portera une attention particulière sur les projets mettant de l'avant une alimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De bonne qualité nutritionnelle et adaptée aux particularités de santé (ex. : enjeux de mastication); et,</li> <li>• Respectueuse de l'environnement.</li> </ul>

### **Composition du comité d'analyse**

Le comité d'analyse des initiatives sera composé de :

- Professionnel[le]s et cadres de la DRSP impliqués dans le financement de projets portés par le milieu communautaire et/ou les dossiers liés à l'alimentation.
- Personnes représentantes d'instances engagées dans le système alimentaire montréalais<sup>8</sup>.
- Personnes représentantes d'instances municipales.
- Personnes représentantes du milieu académique.

### **Mécanismes de suivi et d'évaluation**

Une reddition de compte, incluant un exercice de bilan des activités et un bilan des dépenses, sera demandée annuellement à la suite de l'acceptation d'une initiative. Des instructions seront remises à cet effet en temps et lieu.

<sup>8</sup> Des mesures sont prises afin de tenir compte des potentiels conflits d'intérêt.

## 6. Rôles et responsabilités des parties prenantes

### 6.1. DRSP de Montréal

La DRSP de Montréal :

- Coordonne le processus d'appel de projets :
  - sélection des initiatives;
  - allocation des fonds.
- Assure le suivi du déroulement des initiatives comprenant l'analyse des bilans annuels.
- Offre de l'accompagnement et du soutien en fonction des besoins.
- Assure un arrimage avec les principaux partenaires régionaux qui soutiennent des actions liées à l'alimentation.
- Établis des partenariats avec les représentants du système alimentaire régional.
- Exerce un rôle d'influence auprès d'acteurs régionaux, métropolitains et nationaux pour faciliter l'implantation des solutions privilégiées.
- Produit et partage des connaissances sur l'alimentation, la sécurité alimentaire / l'insécurité alimentaire et la santé.
- Assure l'évaluation et l'amélioration continue de la mesure de financement (révision des processus, révision du cadre de référence, analyse des résultats, etc.).

### 6.2. Organisme responsable de l'initiative

L'organisme responsable de l'initiative :

- Assure la réalisation, la gestion et le suivi de l'initiative.
- Signale à la DRSP les enjeux qui compromettent la réalisation et/ou les résultats des activités prévues initialement.
- Participe à l'exercice de bilan annuel en respect des échéanciers prévus.
- Participe aux rencontres d'échange et de formation s'il y a lieu.

## 7. Pour plus d'information

### 7.1. Séance d'information virtuelle

Une séance d'information virtuelle est prévue pour présenter les balises de l'appel de projets et répondre aux questions générales **le 8 octobre 2024, de 10 h à 11 h**.

Pour les personnes qui souhaitent y participer, voici le lien pour se connecter à la rencontre : [WEBINAIRE SISA](#)

### 7.2. Communications

Pour toute question en lien avec cet appel de projets, nous vous invitons à communiquer par courriel à l'adresse : [appeldeprojets.drsp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:appeldeprojets.drsp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)

Si vous avez des questions propres à votre territoire ou à votre santé publique locale, vous pouvez vous référer à une personne de l'équipe de santé publique de votre CIUSSS.



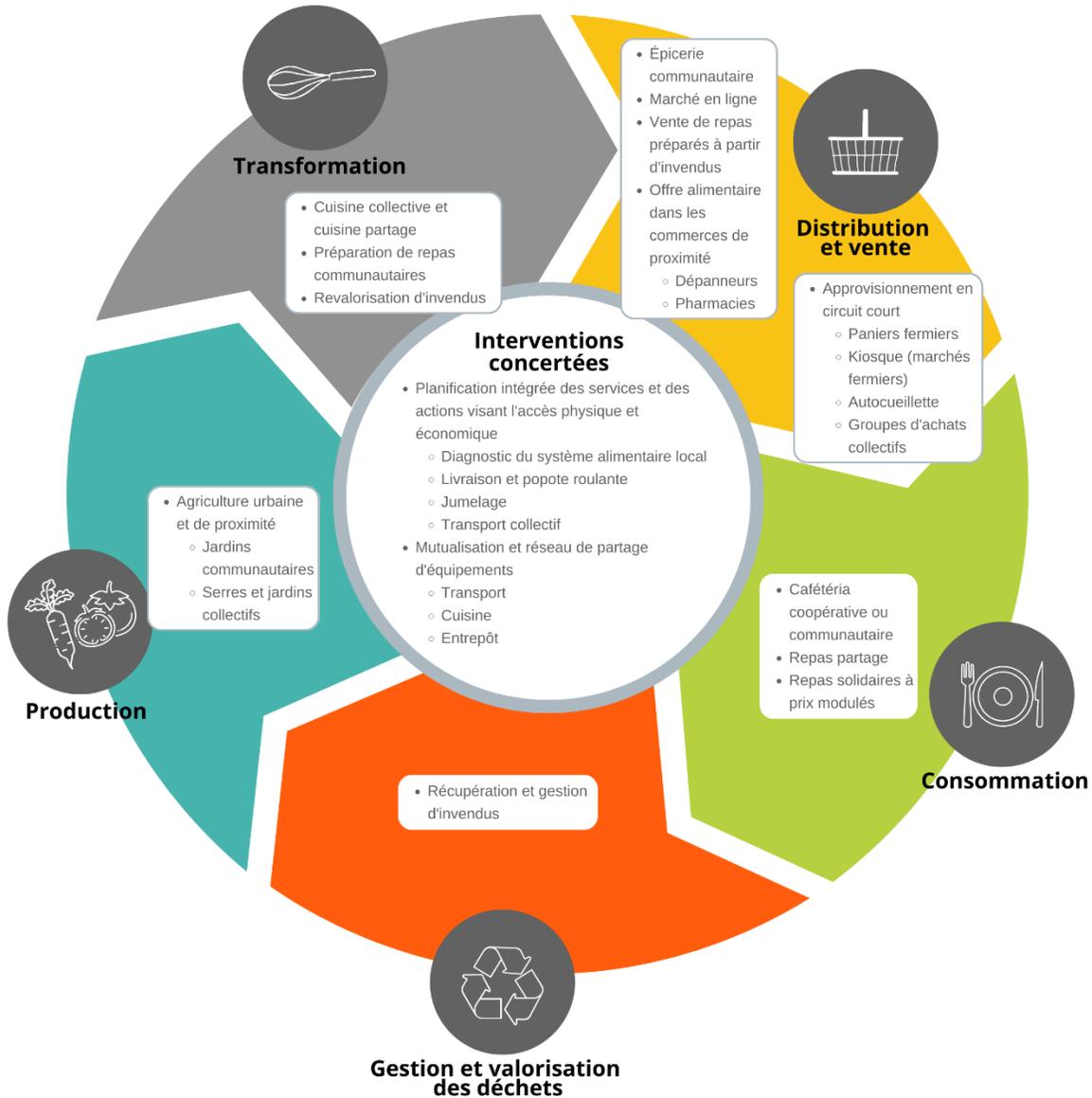
## Bibliographie

1. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP). 2024. *Portrait de l'insécurité alimentaire à Montréal en 2020*. 44 p. [https://ccsmtlpro.ca/sites/Mtlpro/files/media/document/DRSP\\_Pub\\_2024\\_06\\_26\\_PortraitInsecuriteAlimentaireMTL\\_2020.pdf](https://ccsmtlpro.ca/sites/Mtlpro/files/media/document/DRSP_Pub_2024_06_26_PortraitInsecuriteAlimentaireMTL_2020.pdf)
2. Gouvernement du Québec. 2017. *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*. 81 p. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/plan-strategique/PLA\\_inclusion-economique\\_2017-2023.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/plan-strategique/PLA_inclusion-economique_2017-2023.pdf)
3. Gouvernement du Québec. 2024. Mobiliser. Accompagner. Participer. Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029. 98 p. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/PL\\_Lutte\\_Pauvrete\\_2024-2029.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/PL_Lutte_Pauvrete_2024-2029.pdf)
4. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2013. *Une stratégie et des indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Québec*. Rapport de recherche. 93 p. [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/1698\\_stratindicsurvissqc.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/1698_stratindicsurvissqc.pdf)
5. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP). 2023. *Plan d'action régional intégré de santé publique de Montréal 2023-2025 (PARI)*. 196 p. <https://ccsmtlpro.ca/drsp/drsp-qui-sommes-nous/drsp-plan-daction-regional-integre-de-sante-publique-pari>
6. ministère de la Santé et des Services sociaux. 2015. *Programme national de santé publique – 2015-2025*. 2015. 88 p. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-216-01W.pdf>
7. HLPE Comité de la sécurité alimentaire mondiale. 2017. *Extraits du rapport Nutrition et systèmes alimentaires. Résumé et recommandations. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*. [https://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/hlpe/hlpe\\_documents/HLPE\\_S\\_and\\_R/HLPE\\_2017\\_Nutrition-and-food-systems\\_S\\_R-FR.pdf](https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_S_and_R/HLPE_2017_Nutrition-and-food-systems_S_R-FR.pdf)
8. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. (DRSP). 2024. *L'alimentation durable à Montréal : Vision intégrée de santé publique*. 42 p. [https://ccsmtlpro.ca/sites/mtlpro/files/media/document/DRSP\\_Pub\\_2024\\_AlimentationDurableMtlVisionIntegreeSP.pdf](https://ccsmtlpro.ca/sites/mtlpro/files/media/document/DRSP_Pub_2024_AlimentationDurableMtlVisionIntegreeSP.pdf)
9. Gottlieb, Robert, et A. Joshi. 2013. *Food Justice*. Cambridge : The MIT Press. 304 p.
10. Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). 2021. *Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). [https://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs2021/GSF/NF445\\_CFS\\_GSF\\_2021\\_Clean\\_fr.pdf](https://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs2021/GSF/NF445_CFS_GSF_2021_Clean_fr.pdf)

11. FAO. 2010. *Rapport Final. Symposium Scientifique International. Biodiversité et régimes alimentaires durables unis contre la faim.* <https://www.fao.org/ag/humannutrition/25916-0f23e974a12924600117086270a751f60.pdf>
12. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP). 2023. *Programme de financement pour l'amélioration des systèmes territoriaux en alimentation (PASTA) 2023-2027.* 32 p. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4645466>
13. Direction de santé publique (DSP) de la Montérégie du CISSS de la Montérégie-Centre. 2022. *Allocation sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire. Cadre de référence, mise à jour 2022-2023.* <https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2024/02/determinants-collectifs-cadre-de-reference.pdf>
14. Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2008. *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire.* <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000883/>
15. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP). 2023. *Le pouvoir d'agir des communautés et la lutte aux inégalités sociales de santé au cœur des priorités de santé publique pour une métropole résiliente. Le positionnement de la Direction régionale de santé publique de Montréal en développement des communautés et en développement social.* 38 p. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4778505>
16. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP). 2024. *L'agriculture urbaine à Montréal : vision intégrée de santé publique.* 34 p. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4793445>
17. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP). 2017. *Cadre de gestion des mesures de santé publique : Environnement favorable à la santé.* 30 p.
18. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2015. *Référentiel de valeurs pour soutenir l'analyse éthique des actions en santé publique.* 24 p. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2010>
19. Raval, Amy, Terilyn Chen, et Parin Shah. 2019. *Mapping Resilience. A Blue Print for Thriving in the Face of Climate Disaster.* Asian Pacific Environmental Network (APEN)
20. Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2023. *Mieux comprendre les barrières liées à l'alimentation en écoutant le point de vue des citoyens – version courte. Fascicule sur l'équité en alimentation.* 24 p. [23-289-10W.pdf \(gouv.qc.ca\)](https://www.mss.gouv.qc.ca/23-289-10W.pdf)
21. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). *Obtenir de l'information sur la santé de la population.* Page Internet consultée le 17 septembre 2024 : [Obtenir de l'information sur la santé de la population | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\)](https://www.inspq.qc.ca/obtenir-de-l-information-sur-la-sante-de-la-population)

# Annexe 1 – Catégorisation et exemples d’initiatives

## Catégorisation des types d’initiatives dans le système alimentaire



## Exemples d'initiatives admissibles selon la stratégie majeure ciblée

### Exemples d'initiatives ayant un impact sur un déterminant collectif en sécurité alimentaire

Stratégies	Exemple d'initiatives*
Agir sur les déterminants socioculturels de la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer une cuisine collective pour des personnes âgées isolées vivant en situation de défavorisation matérielle et sociale.</li> <li>• Offrir un service de soutien à la navigation dans le système alimentaire du quartier à des personnes seules vivant en situation d'insécurité alimentaire.</li> <li>• Développer, avec la communauté, un jardin collectif permettant de faire pousser des fruits et légumes culturellement acceptables et plus difficilement accessibles dans l'environnement alimentaire du secteur.</li> </ul>
Agir sur les déterminants physiques de la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un service de livraison d'aliments sains et durables pour des personnes défavorisées vivant avec des enjeux de mobilité.</li> <li>• Adapter la texture de certains repas communautaires afin qu'ils soient adaptés aux capacités physiques de personnes vivant avec des enjeux de mastication/déglutition.</li> <li>• Maintenir les activités d'un marché de proximité répondant aux besoins des populations locales en matière de saine alimentation.</li> </ul>
Agir sur les déterminants économiques de la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir une carte ou une monnaie locale permettant l'achat d'aliments sains auprès de producteurs locaux à des personnes en situation d'insécurité alimentaire.</li> <li>• Maintenir les activités d'une épicerie solidaire.</li> <li>• Coordonner des groupes d'achats pour des personnes vivant avec un faible revenu et souhaitant s'approvisionner de manière locale.</li> </ul>
Connaitre les besoins et les ressources des communautés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner une démarche de diagnostic pour une connaissance de la dynamique du milieu, des besoins de la communauté et des solutions qui permettraient d'y répondre.</li> <li>• Envoyer un sondage aux bénéficiaires potentiels d'une initiative pour mieux connaître leurs besoins.</li> <li>• Inclure des participant[e]s citoyen[ne]s allophones lors de la planification de la mise en œuvre d'une initiative afin d'anticiper les obstacles à l'accès aux services.</li> </ul>
Travailler en concertation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se concerter avec des organisations offrant des services liés à la sécurité alimentaire pour assurer une complémentarité des actions.</li> <li>• Travailler en partenariat avec des organismes offrant des services de démarchage afin de mieux rejoindre les populations visées.</li> <li>• Participer à l'élaboration d'un plan d'action local pour améliorer la sécurité alimentaire des personnes vivant en vulnérabilité en matière d'alimentation.</li> </ul>

\*Attention, les initiatives en exemple peuvent toucher plusieurs stratégies. L'objectif de ce tableau est d'illustrer le type d'initiative admissible.

## Annexe 2 – Bonification des projets du PASTA

Les organismes qui reçoivent un financement de la DRSP du Programme de financement pour l'amélioration des systèmes territoriaux en alimentation (PASTA) 2023-2027 peuvent faire une demande de financement additionnel d'un **montant fixe de 15 000 \$ par année pour deux ans**.



Années financières  
(octobre à septembre)

1

2025-2026

2

2026-2027

### Déposer une demande pour une bonification du PASTA

- Les organismes doivent **déposer un formulaire simplifié du PASTA** en modifiant le plan d'action et les prévisions budgétaires en conséquence **avant le 14 novembre 2024 à midi**.
- Les critères d'admissibilité au sujet des **activités et dépenses admissibles** qui s'appliquent sont ceux qui se trouvent dans le cadre de référence du PASTA (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4645466>, section 4.2, p. 8).
- Exceptionnellement, une portion du financement reçu peut être utilisée pour de **l'aide alimentaire**, selon le seuil de 25 % du montant reçu dans le cadre de cette bonification, soit un montant maximum de 3 750 \$.
- La demande de bonification du projet fera l'objet du même **processus de sélection** des projets décrit dans le présent cadre de référence à la section 5.2.
- La reddition de compte se fera selon les mêmes modalités convenues dans le cadre du PASTA.
- Le financement sera octroyé au même moment que celui du PASTA en octobre de chaque année.

## Annexe 3 – Modèle de lettre de soutien

### PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le «Date»

«Prénom du répondant» «Nom du répondant»

«Titre du répondant»

«PPA Organisme»

«Adresse civile»

«Ville» (Québec) «Code postal»

**Objet : Lettre d'appui au projet de «Nom de l'organisation porteuse» dans le cadre du Soutien aux initiatives en sécurité alimentaire (SISA) 2025-2029**

Bonjour,

C'est avec enthousiasme que «Nom de l'organisation qui appuie» appuie le projet «Nom du projet» qui contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à renforcer le pouvoir d'agir des populations en situation de vulnérabilité en matière d'alimentation dans le secteur/quartier «Nom du secteur visé».

Le projet proposé contribue à la sécurité alimentaire et au pouvoir d'agir par «Contribution du projet aux objectifs du SISA».

«Nom de l'organisation porteuse» a toutes les compétences requises pour mener le projet, puisque «Expérience et expertise de l'organisation porteuse en lien avec le projet proposé».

«Nom de l'organisation qui appuie» et «Nom de l'organisation porteuse» «Qualité de la relation et liens/partenerariat entre l'organisation porteuse du projet et l'organisation qui appuie».

Nous sommes d'avis que «Nom de l'organisation porteuse» mènera le projet avec succès et contribuera au développement d'un système alimentaire montréalais plus juste.

Veillez recevoir nos meilleures salutations.

«Signature de la personne qui appuie»

Nom du signataire en lettres moulées.

## Annexe 4 – Grille d’analyse des projets

Date :		Projet :	
Évaluateur :			
	<b>POINTAGE</b>		
	0 =	non satisfaisant	
	1 =	manque d'information / avec conditions	
	2 =	satisfait aux conditions minimales	
	3 =	très satisfaisant	
<b>Gouvernance - sur 6 points</b>			
L'organisation porteuse démontre une expertise au regard du projet proposé (expérience)			
La structure de gouvernance proposée est favorable au déploiement du projet			
<b>Total</b>	<b>0</b>		
<b>Pertinence - sur 12 points</b>		<b>Commentaires</b>	
Le projet cible des personnes en situation de vulnérabilité face à l'alimentation			
Le projet se base sur les besoins et les pistes de solutions issus des communautés, et les ressources de celles-ci			
Les actions mises en place sont adaptées afin d'être inclusives aux différentes populations pouvant être rejointes			
Une forme de participation citoyenne est incluse et pertinente au projet			
<b>Total</b>	<b>0</b>		
<b>Qualité - sur 12 points</b>		<b>POINTAGE</b>	<b>Commentaires</b>
Les actions mises en place sont cohérentes avec le déterminant ciblé			
Le plan d'action est cohérent et réaliste			
Les prévisions budgétaires sont cohérentes et réalistes			
Les collaborations et partenariats prévus sont bénéfiques à la mise en oeuvre du projet			
<b>Total</b>	<b>0</b>		
<b>Retombées potentielles - sur 9 points</b>		<b>POINTAGE</b>	<b>Commentaires</b>
L'initiative contribue à la sécurité alimentaire des personnes et communautés rejointes			
L'initiative contribue au pouvoir d'agir des personnes et communautés rejointes			
L'initiative contribue au développement d'un système alimentaire juste (sain, équitable, durable)			
<b>Total</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL PROJET SUR 39</b>		<b>0</b>	<b>MODIFICATIONS DEMANDÉES (montant et autres ajustements)</b>

**Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Sud-  
de-l'Île-de-Montréal**

**Québec** 